

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

La loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la république) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, l'article L2313-1 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit pour toutes les communes qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note de présentation est transmise en même temps que les documents budgétaires et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la commune.

### 1/ Informations générales

La population totale d'Eckwersheim : source INSEE

| 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|------|------|------|------|
| 1362 | 1347 | 1333 | 1328 |

### Impôts locaux

|                        | Bases effectives 2019 | Taux 2019 | Produit 2019   |
|------------------------|-----------------------|-----------|----------------|
| Taxe habitation        | 2 038 462             | 17,16     | 349 800        |
| Taxe foncière bâti     | 1 298 287             | 17,64     | 229 018        |
| Taxe foncière non bâti | 64 249                | 68,89     | 44 261         |
| <b>Total</b>           |                       |           | <b>623 079</b> |

### Principaux ratios financiers

|  | Commune<br>(CA 2019) | Moyennes<br>nationales de<br>la strate * |
|--|----------------------|--|
| 1 Dépenses réelles de fonctionnement / population            | 688,55               | 645                                      |
| 2 Produits des impositions directes / population             | 470,95               | 341                                      |
| 3 Recettes réelles de fonctionnement / population            | 761,88               | 812                                      |
| 4 Dépenses d'équipement brut / population                    | 192,41               | 291                                      |
| 5 Encours de la dette / population                           | 0                    | 0  |
| 6 DGF / population   | 42,22                | 156                                      |
| 7 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement | 41,21 %              | 44,2 %                                   |

\* Source DGCL : Les collectivités locales en chiffres 2019

**Ratios 1 et 3 : Dépenses réelles de fonctionnement / population et Recettes réelles de fonctionnement / population (ressources dont dispose la commune) :** ces 2 ratios permettent de constater que les recettes réelles de fonctionnement sont supérieures aux dépenses réelles de fonctionnement, et cela grâce à une maîtrise des dépenses engagée depuis 5 ans et sans recours à une augmentation de la fiscalité locale.

**Ratio 2 : Produits des impositions directes / population :** ce ratio représente les recettes des 3 taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâti et taxe foncière non bâti). Celui-ci est en augmentation par rapport à l'exercice 2018.

**Ratio 4 : Dépenses d'équipement brut / population :** ce ratio reflète le niveau d'investissement de la commune. Il est en augmentation par rapport à 2019. La commune peut en effet relancer des opérations d'investissement grâce au travail d'optimisation des dépenses de fonctionnement mené depuis plusieurs années et qui a permis de dégager des crédits.

**Ratio 6 : DGF / population :** recettes du compte 741. Part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité. La DGF perçue en 2019 est en baisse par rapport à 2018.

**Ratio 7 : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :** mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité. Ce ratio est en baisse par rapport à 2018.

## **2/ Résultat du compte administratif 2019 avec reprise de l'excédent antérieur**

Section de fonctionnement : 701 792,18 €  
Section d'investissement : - 334 641,18 €

## **3/ Affectation du résultat**

Le résultat négatif de la section d'investissement va en dépense de la section d'investissement du budget primitif 2020 (334 641,18 € au compte 001).

Le résultat de la section de fonctionnement est affecté :

- en partie en recette de la section d'investissement du budget primitif 2020 pour couvrir le déficit de 2019 (334 641,18 € au compte 1068)
- en partie en recette de la section de fonctionnement du budget primitif 2020 (367 151 € au compte 002).

## **4/ Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement**

### **Section de fonctionnement**

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 995 926 €, soit un budget en augmentation de 33,8 % par rapport à celui de 2019 (1 491 733,02 €) :

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2019 ET 2020

| Chapitre                                 | BP 2019             | BP 2020          | Variation           |
|--|---------------------|------------------|---------------------|
| 002 – Excédent antérieur reporté         | 604 050,02          | 367 151          | - 236 899,02        |
| 013 – Atténuations de charges            | 10 000              | 12 000           | +2 000              |
| 70 – Produits des services               | 83 010              | 86 810           | +3 800              |
| 73 – Impôts et taxes                     | 690 863             | 729 165          | +38 302             |
| 74 – Dotations et participations         | 77 000              | 81 300           | +4 300              |
| 75 – Autres produits de gestion courante | 25 000              | 17 700           | -7 300              |
| 77 – Produits exceptionnels              | 1810                | 701 800          | +699 990            |
| <b>Total</b>                             | <b>1 491 733,02</b> | <b>1 995 926</b> | <b>+ 504 192,98</b> |

### Chapitre 013 : Atténuations de charges

Ce chapitre prévoit les remboursements de notre assurance du personnel pour les arrêts maladie, les congés maternité et paternité et les accidents du travail. Le montant est en hausse par rapport à 2019, car un agent est en congé maternité.

### Chapitre 70 : produit des services

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux concessions dans le cimetière, les redevances d'occupation du domaine public (loyers pour l'implantation des antennes ORANGE et FREE MOBILE et loyer de la SHU), les redevances versées par l'Eurométropole de Strasbourg pour le fonctionnement de la bibliothèque, les redevances perçues pour le périscolaire et l'ALSH et la contribution de l'Eurométropole de Strasbourg pour la réalisation par la commune des prestations en matière de propreté.

### Chapitre 73 : impôts et taxes

Pour la taxe d'habitation et les taxes foncières, la recette prévue est en hausse par rapport à 2019. La dotation de solidarité communautaire est en baisse.

### Chapitre 74 : Dotations et participations

La principale dotation, la Dotation globale de fonctionnement (DGF) est en baisse par rapport à 2019 (baisse de 4 521 € par rapport au réalisé 2019). Les autres recettes se composent de la dotation de solidarité rurale et des allocations compensatrices de l'Etat pour les taxes locales.

### Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Enregistre les recettes liées aux revenus des immeubles (location de la salle socioculturelle, fermage et loyer de l'appartement communal). En raison du confinement lié au coronavirus, les locations de la salle socioculturelle ont été suspendues. Il s'ensuit une baisse des recettes.

### Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Correspond aux éventuelles libéralités perçues et aux produits exceptionnels divers, comme les remboursements de sinistre par notre assurance, les reversements de trop perçus, des recettes non prévues. En 2020, il est prévu de toucher 700 000 € de notre assurance pour le sinistre incendie du club-house.

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2019 ET 2020

| Chapitre  | BP 2019             | BP 2020          | Variation          |
|---|---------------------|------------------|--------------------|
| 011 – Charges à caractère général                 | 485 860             | 459 360          | -26 500            |
| 012 – Charges de personnel                        | 434 540             | 441 240          | +6 700             |
| 014 – Atténuations de produits                    | 64 169              | 64 957           | +788               |
| 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement        | 5 000               | 9 359            | +4 359             |
| 023 – Virement à la section d'investissement      | 385 364,02          | 912 000          | +526 635,98        |
| 065 – Autres charges de gestion courante          | 80 700              | 84 110           | +3 410             |
| 066 – Charges financières (intérêts des emprunts) | 21 000              | 16 200           | -4 800             |
| 067 – Charges exceptionnelles                     | 15 100              | 8 700            | -6 400             |
| <b>Total</b>                                      | <b>1 491 733,02</b> | <b>1 995 926</b> | <b>+504 192,98</b> |

### Chapitre 011 : Charges à caractère général

Des économies sont recherchées sur tous les comptes où il sera possible d'en faire.

### Chapitre 012 : Charges de personnel

Les dépenses de personnel restent maîtrisées. Sont prévus à ce chapitre le poste permanent d'ATSEM pour 13 800 € et l'emploi d'été sur 2 mois pour 4 800 €.

### Chapitre 014 : Atténuations de produits

Correspond à la compensation que la commune doit reverser à l'Eurométropole de Strasbourg (en vertu de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts pour l'application des dispositions relatives à la taxe professionnelle unique).



### Chapitre 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement

La commune a augmenté la somme prévue à ce chapitre.

### Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

Il s'agit de l'estimation de la part d'excédent de fonctionnement qui pourra être consacrée au financement d'investissements. C'est ce qu'on appelle l' « autofinancement ».

Dans la somme globale figurent les 700 000 € de remboursement du sinistre incendie du club-house. Il est nécessaire de transférer cette somme en section d'investissement pour permettre à la commune de couvrir les frais liés à la reconstruction du club-house.

### Chapitre 065 : Autres charges de gestion courante

Ces dépenses sont en légère augmentation du fait de l'augmentation des indemnités des élus et de leurs cotisations sociales.

### Chapitre 067 : Charges exceptionnelles

Prévoit principalement les dépenses d'action sociale et les subventions exceptionnelles versées par la commune aux personnes de droit privé ou public. Les crédits ont été revus à la baisse.

## **Section d'investissement**

La section d'investissement s'équilibre à 1 312 141,18 €.

### RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2019 ET 2020

| Chapitre  | BP 2019           | BP 2020             | Variation          |
|---|-------------------|---------------------|--------------------|
| 001 – Solde d'exécution d'investissement reporté  | 0                 | 0                   | =                  |
| 021 – Virement de la section de fonctionnement  | 385 364,02        | 912 000             | + 526 635,98       |
| 10 – Dotations, fonds divers (FCTVA, taxe d'aménagement et excédents de fonctionnement) | 81 363,46         | 379 641,18          | + 298 277,72       |
| 13 – Subventions d'investissement   | 10 000            | 20 500              | +10 500            |
| 16 – Emprunts et dettes assimilées  | 0                 | 0                   | =                  |
| <b>Total</b>  | <b>476 727,48</b> | <b>1 312 141,18</b> | <b>+835 413,70</b> |

Outre le virement de la section de fonctionnement, les recettes d'investissement sont essentiellement constituées par :

- Le remboursement du FCTVA qui devrait s'élever à 35 000 € ;
- La taxe d'aménagement évaluée à 10 000 € ;
- L'excédent de fonctionnement pour 334 641,18 € ;
- Le solde d'une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour les aménagements d'hydraulique douce pour 20 500 €.

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2019 ET 2020

| Chapitre   | BP 2019           | BP 2020             | Variation          |
|--|-------------------|---------------------|--------------------|
| 001 – Solde d'exécution d'investissement reporté | 60 463,46         | 334 641,18          | + 274 177,72       |
| 020 – Dépenses imprévues                         | 0                 | 16 000              | +16 000            |
| 10 – Dotations fonds divers réseaux              | 0                 | 5 500               | + 5 500            |
| 16 – Remboursement du capital des emprunts       | 116 000           | 120 000             | + 4 000            |
| 20 – Immobilisations incorporelles               | 1 500             | 0                   | - 1 500            |
| 21 – Immobilisations corporelles                 | 298 764,02        | 136 000             | - 162 764,02       |
| 23 – Immobilisations en cours                    | 0                 | 700 000             | +700 000           |
| <b>Total</b>                                     | <b>476 727,48</b> | <b>1 312 141,18</b> | <b>+835 413,70</b> |

Les principaux projets d'investissement pour 2020 sont les suivants :

|   |                     |
|---|---------------------|
| Remplacement du serveur de la mairie                              | 840                 |
| Achat ordinateur école  | 750                 |
| Travaux à l'école (réfection d'une salle de classe, de toilettes) | 6 200               |
| Achat de mobilier pour l'école                                    | 1 200               |
| Prévision de la reconstruction du club-house                      | 700 000             |
| Remboursement capital emprunts                                    | 120 000             |
| Déficit d'investissement 2019                                     | 334 641,18          |
| <b>Total</b>  | <b>1 163 631,18</b> |

- Remplacement du serveur de la mairie : le serveur informatique doit être changé.
- Achat ordinateur école : la commune doit fournir le matériel informatique aux enseignants. En l'espèce, un ordinateur, tombé en panne, doit être changé.
- Travaux à l'école : il est prévu de refaire le sol et la peinture d'une salle de classe de maternelle. Il y a également lieu de refaire les toilettes des enseignants.
- Achat de mobilier pour l'école : en raison de l'accroissement du nombre d'enfants à la rentrée 2020/2021, il est nécessaire d'acheter du nouveau mobilier.
- Prévision de la reconstruction du club-house : cette ligne permet de provisionner la somme perçue de l'assurance qui servira à la construction d'un nouveau projet.
- Remboursement capital emprunts : cette ligne sera encore importante en 2020 et en 2021. Ensuite, elle devrait baisser du fait de l'échéance de certains emprunts.
- Déficit d'investissement 2019: le déficit d'investissement correspond à une dépense de la section d'investissement. Il doit donc être couvert par une recette d'investissement de même montant.

#### RESTES A REALISER SUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Certaines dépenses d'investissement prévues en 2019 ont été engagées en 2019, mais pas réalisées. Elles font l'objet de crédits de report sur l'exercice 2020.

|                                    |                 |
|------------------------------------|-----------------|
| Travaux à l'école (porte d'entrée) | 10 000 €        |
| Remplacement ordinateur DGS        | 2 500 €         |
| <b>Total</b>                       | <b>12 500 €</b> |